



FORMATION DES RESPONSABLES DE DEPÔTS RELAIS ET URGENCES VITALES DE PRODUITS SANGUINS LABILES

(Selon l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007)

FORMATION MIXTE

DATES : (sessions théoriques uniquement)

06 Novembre et 22 Janvier 2021

DUREE : 35h00

Sessions théoriques : **12 heures**

Théorie, évaluation, recadrage

Stage pratique : **4 heures**

Travaux pratiques : **19 heures**

LIEU :

VISIOCONFERENCE ZOOM
(cours théoriques)

HORAIRES : (sessions théoriques uniquement)

06 Nov. 2020 : 9h00-13h00 -14h00-18h00
22 Janvier 2021 : 14h00-18h00

MAITRE DE STAGE :

Dr D. MATHIEU-DAUDÉ

INTERVENANTS :

Drs, D. MATHIEU-DAUDÉ, N. SIMON,
V. TUNEZ, Mr E. RIOUT

PROGRAMME :

- 1- Règlementation, objectifs du dépôt, hémovigilance et sécurité transfusionnelle (2 heures)
- 2- Immuno-hématologie et PSL, application à un dépôt urgence vitale et relais (2 heures)
- 3- Démarche qualité : bases et application à un dépôt urgence vitale et relais (2 heures)
- 4- Organisation pratique dépôt urgence vitale et relais (2 heures)

OBJECTIFS :

Connaître la réglementation, les bases de la démarche qualité appliquée à un dépôt notamment dans les domaines du transport, de la conservation et de la délivrance, les bases immuno-hématologie appliquées à la délivrance des PSL, les principes du système d'information informatisé utilisé pour les dépôts relais, maîtriser le fonctionnement d'un dépôt urgences vitales ou relais, son rôle, son organisation pratique.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques
- Stages pratiques
- Travaux pratiques avec production d'un rapport
- Evaluation des connaissances acquises et du travail pratique

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Matériel de vidéo-projection.
Evaluation de fin de stage.

PUBLIC :

Médecins, pharmaciens responsables de dépôts relais ou d'urgences vitales dans les établissements de santé publics ou privés

TARIF 2020 : 1 885 €

Adhérent : - 10 %

- 5- Système d'information informatisé utilisé dans un dépôt (2 heures)
- 6- Evaluation des connaissances acquises et recadrage (2 heures)
- 7- Stage pratique : sur site d'exercice professionnel (4 heures)
- 8- Travaux pratiques : production d'un rapport (19 heures)